AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1781
FR0000044448-FS0580

27 août 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXANS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 août 2014, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 août 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 108 500 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEXANS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 42 044 253 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.